

Commission d'Appel d'Offres

Président

Dominique CAP

Titulaires

Bernard DE CADENET, Adjoint
Jean-Jacques BELBEOCH, Adjoint
Jean-Jacques ANDRE, Conseiller municipal
Sandrine FEREC, Conseillère municipale
Claire MALLEJAC, Conseillère municipale

Suppléants

Yvette MOAL, Adjointe
Michel PAUGAM, Conseiller délégué
Joëlle CORRE, Adjointe
François LE BOT, Conseiller municipal
Philippe LE TALLEC, Conseiller municipal

La CAO a voix délibérative, elle dispose d'un véritable pouvoir de décision. Son rôle est fonction du type de marchés :

- Pour les appels d'offres ouverts, elle :
 - Élimine les candidatures non admises
 - Ouvre et enregistre les offres
 - Élimine les offres non conformes à l'objet du marché
 - Demande des précisions ou des compléments à des candidats
 - Rejette les offres anormalement basses
 - Choisit l'offre économiquement la plus avantageuse
 - Peut déclarer un appel d'offres infructueux et procéder soit à un nouvel appel d'offres, soit à un marché négocié
- Pour les appels d'offres restreints, elle :
 - Dresse la liste des candidats admis à présenter une offre
 - Ouvre et enregistre les offres
 - Élimine les offres non conformes à l'objet du marché
 - Demande des précisions ou des compléments à des candidats
 - Rejette les offres anormalement basses
 - Choisit l'offre économiquement la plus avantageuse
 - Peut déclarer un appel d'offres infructueux et procéder soit à un nouvel appel d'offres, soit à un marché négocié
- Pour les marchés négociés, elle attribue le marché.